



Information des services instructeurs

Préfecture, Sous Préfecture, direction
départementale des territoires et de la
Mer/Direction Mer Littoral

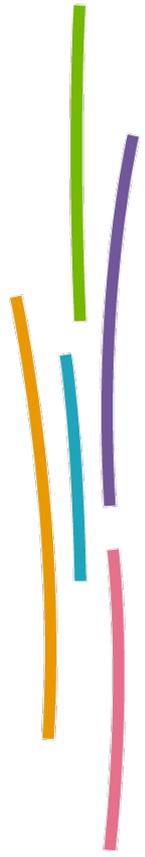
20 février 2014

Pontivy

Rappel réglementaire sur les Évaluations des incidences Natura 2000



Sommaire



- **Natura 2000 en Bretagne**
- Régime d'évaluation des incidences Natura 2000 : élargissement du champ d'application dans le contexte d'un contentieux européen,
- Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000 et contenu des études d'évaluation des incidences
- Instruction des études d'évaluation des incidences Natura 2000

2 directives européennes

- Directive oiseaux : Zones de Protection Spéciale
- Directive Habitats – Faune – Flore : Zones Spéciales de Conservation

ZPS + ZSC : sites Natura 2000

Transposition de ces directives : **L414-1** et suivants du code de l'environnement

Habitat : espace comportant un support physique (eau, sol), caractérisé par les plantes et animaux qui y vivent. (ex : landes, tourbières, dunes, herbiers de zostères...)

Exemples d'habitats d'intérêt communautaire



Fonctionnement d'un site

- La France a opté pour la voie de la concertation
- **COFIL** : comité de pilotage désigné par arrêté préfectoral, réunissant élus, usagers et services de l'État
- **Opérateur** :
 - ◆ Site majoritairement marin : **opérateur = État** (*peut confier ce rôle à un membre du COFIL, sur proposition de ce dernier*)
 - ◆ Autres sites : **opérateur = collectivité locale**
- **Chargé de mission** : salarié de l'opérateur, poste payé à 100% par l'Etat +U.E., chargé d'élaborer puis de mettre en œuvre le
- **DOCOB** : document d'objectifs du site

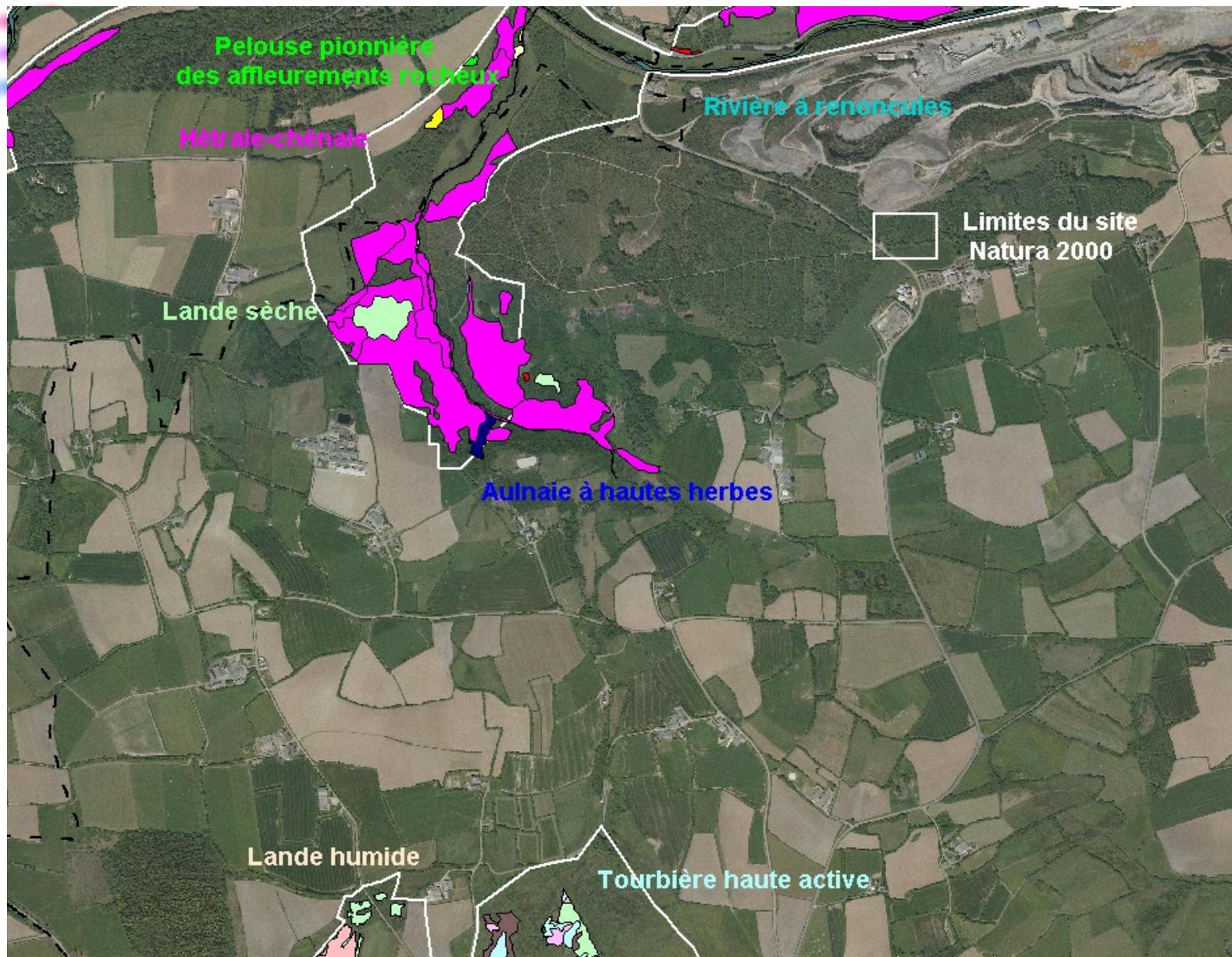
Contenu du DOCOB

- **Etat des lieux** (*données écologiques et socio-économiques*)
- **Objectifs**
- **Actions** (*contrats Natura 2000 ou MAEt*)
- **Charte**
- **Critères d'évaluation** du bon état de conservation des espèces et habitats pour lesquels le site a été désigné.

Les chartes Natura 2000

- Outils de mise en œuvre de pratiques simples de gestion mentionnées dans le DOCOB
- Pas de contrepartie financière (*exonération de la taxe sur le foncier non bâti*)
- Possibilité pour les propriétaires, les locataires, les professionnels et les utilisateurs des espaces de signer une charte
 - Dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) dès lors que la charte comprend des engagements spécifiques liés à une activité (en plus des engagements « généraux »)

Extrait de la cartographie d'habitats « Vallée de l'Elorn »



Sommaire

- Natura 2000 en Bretagne
- **Régime d'évaluation des incidences Natura 2000** :
élargissement du champ d'application dans le contexte
d'un contentieux européen,
- Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000
et contenu des études d'évaluation des incidences
- **Instruction** des études d'évaluation des incidences
Natura 2000



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Régime d'évaluation des incidences

Art 6 de la Directive Habitats – Faune – Flore de 1992:

« Tout plan ou projet susceptible d'affecter un site Natura 2000 de manière significative fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. »

Principe général retenu : des « listes positives » :

Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, les documents de planification, projets de travaux et manifestations figurant sur une **liste nationale ou locale** doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Activités relevant
d'un régime
d'encadrement
administratif

Une liste nationale :
1^{er} décret
(R 414-19 du CE)

Deux listes locales :
Arrêtés préfectoraux
terrestre et maritime

Activités non
soumises à
encadrement

Une liste nat. de
référence 2^{ème} décret

Une liste locale :
Arrêté préfet.

Procédure filet (pas de liste définie)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Contenu de la 1^{ère} liste nationale (29 articles)

R 414-19 du code de l'environnement

- manifestations sportives (A, D) si délivrance d'un titre international ou national ou si budget > 100 000 € (item 22),
- homologation des circuits (item 23),
- manifestations sportives (A) pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (item 24),
- manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif (D), si plus de 1500 personnes (item 26),
- manifestations nautiques en mer (D) si délivrance d'un titre international ou national ou si budget > 100 000 € ou concernent des engins motorisés (item 27),
- manifestations aériennes de grande importance (A), (item 28).
- l'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique si en site Natura 2000, (item 21)

Première liste préfectorale complémentaire

(A.P. Région 18/05/2011)

(en général seulement si en site Natura 2000)

11°) Les établissements d'activités physiques ou sportives (D)

12°) Les manifestations de véhicules terrestres à moteur (A ou D)

13°) Les manifestations sportives (A ou D) > 1000 personnes (participants, organisateurs et public)

16-17°) La création d'hélistations, d'hydrosurfaces, plates formes pour ULM, planeurs (dans site Natura 2000 ou <2 km ZPS)

18°) La création d'un espace aérien pour l'aéromodélisme

19°) La circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime



Première liste préfectorale complémentaire

(A.P. Préfet Maritime 24/06/2011)

- 1) Les manifestations nautiques en mer (D)
- 2) Les initiations et randonnées encadrées
- 3) Les manifestations aériennes de faibles et moyennes importances dans les zones de protection oiseaux
- 4) Les dérogations aux hauteurs minimales de vol (remorquages banderoles publicitaires)
- 5-6) Les hélisations, hélisurfaces et hydro-surfaces en mer

Activité soumises à évaluation des incidences

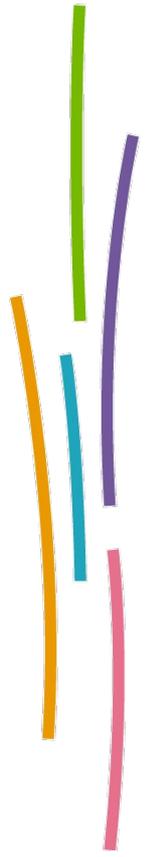
Liste 2 préfectorale complémentaire non signée

(projets actuellement soumis à aucune procédure, uniquement en site Natura 2000)

- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre, cycliste
- Aménagement d'un parc d'attraction... superficie < 2ha
- Travaux sur paroi rocheuses
- ...

Concertation **en cours**, liste prévue pour mi 2014 (instruction envisagée par service nature DDTM)

Sommaire



- Natura 2000 en Bretagne
- Régime d'évaluation des incidences Natura 2000 : élargissement du champ d'application dans le contexte d'un contentieux européen,
- **Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000 et contenu des études d'évaluation des incidences**
- Instruction des études d'évaluation des incidences Natura 2000

Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000

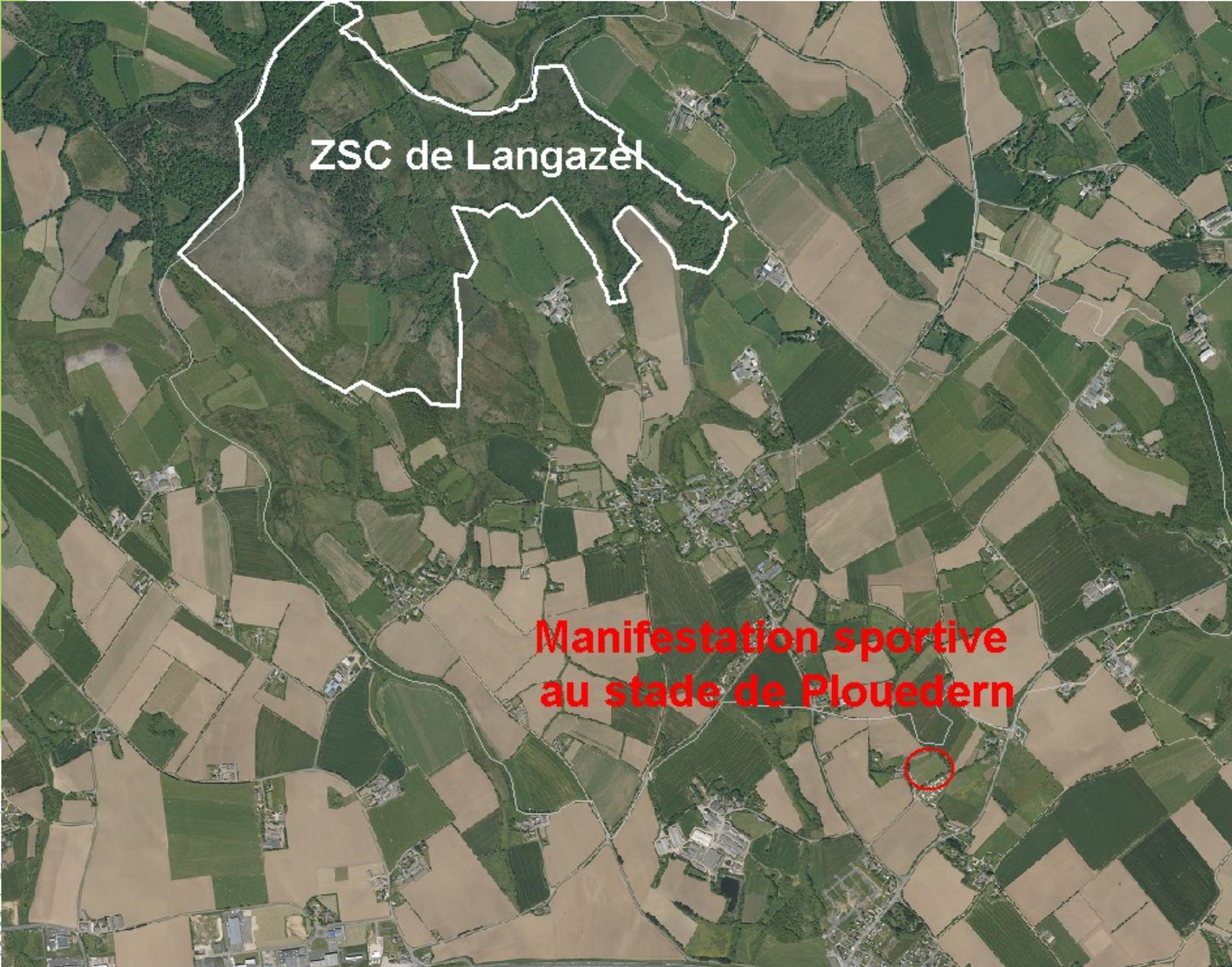
- À présenter par le pétitionnaire
- Ne concerne que les habitats ou espèces ayant motivé la désignation du site
- Proportionnée à l'ampleur du projet : procédure d'évaluation des incidences par étapes *et devant tenir compte des effets cumulés d'autres projets de la responsabilité du même pétitionnaire* :
 - ◆ Étude préliminaire simplifiée
 - ◆ Éléments complémentaires si nécessaire

Contenu d'une EIN2000 :

Étude préliminaire simplifiée

- Présentation de l'activité
- Carte de situation du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés
- Exposé sommaire des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, et de l'absence d'incidence évidente du projet sur ces habitats et espèces

*Si, à ce niveau, pas d'incidence : **fin de l'étude***

An aerial photograph of a rural landscape, likely in Brittany, France. The terrain is a patchwork of green and brown agricultural fields, with some clusters of buildings. A white outline delineates a specific area in the upper left, labeled 'ZSC de Langazel'. In the lower right, a red circle highlights a specific location, with red text below it indicating a sports event.

ZSC de Langazel

Manifestation sportive
au stade de Plouedern

Contenu d'une EIN2000 :

Éléments complémentaires si nécessaire

- Carte de localisation du projet avec superposition de la couche de cartographie d'habitats et éventuellement d'habitats d'espèces.
- Analyse des effets du projet:
 - ◆ Permanents et temporaires
 - ◆ Directs et indirects
 - ◆ Cumulés avec d'autres projets du demandeur

*Si, à ce niveau, pas d'incidence : **fin de l'étude***



Contenu d'une EIN2000 :

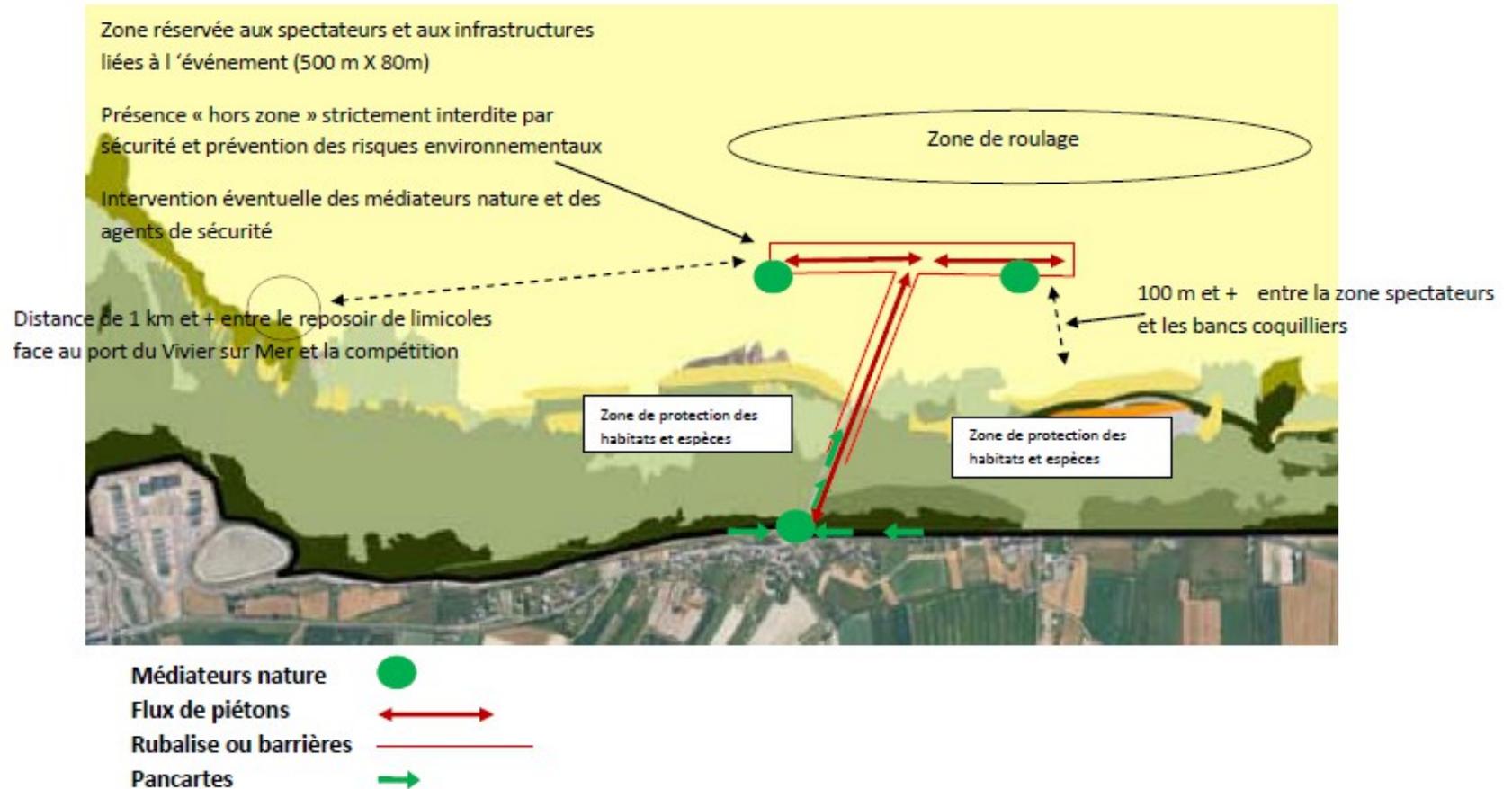
Mesures d'atténuation et de suppression des incidences

Lorsque les 2 premières étapes ont caractérisé des effets significatifs, possibilité de propositions de :

- Déplacement du projet d'activité
- Réduction de son envergure
- Recherche de solutions alternatives
- ...

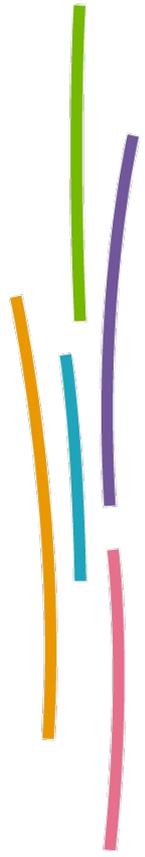
*Si, grâce à ces mesures, pas d'incidence : **fin de l'étude***

Plan d'aménagement du site de La Laronnière



Association Baie du Mont Saint-Michel Environnement – Janvier 2012

Sommaire



- Natura 2000 en Bretagne
- Régime d'évaluation des incidences Natura 2000 : élargissement du champ d'application dans le contexte d'un contentieux européen,
- Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000 et contenu des études d'évaluation des incidences
- **Instruction** des études d'évaluation des incidences Natura 2000

Instruction des études d'évaluation des incidences Natura 2000

- Principe d'instruction des études produites
- Procédure d'instruction: par qui? Comment?
- Méthodologie d'analyse des études d'évaluation des incidences Natura 2000 produites



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Principe d'instruction des études d'évaluation des incidences Natura 2000

Principe général : en cas d'atteinte significative aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, un projet ne peut être autorisé que si les conditions suivantes sont réunies:

- En l'absence de solutions alternatives possibles,
- Avec mise en œuvre de mesures compensatoires,

Principe d'instruction des études d'évaluation des incidences Natura 2000

Opposition au projet :

- en cas d'absence d'étude d'évaluation des incidences
- en cas d'insuffisance de l'étude d'évaluation des incidences produite
- ou si les conclusions de l'étude produite mettent en évidence une incidence notable de l'activité sur les habitats ou espèces pour la préservation desquels le site a été désigné.

Instruction des études d'évaluation des incidences Natura 2000

- Principe d'instruction des études produites
- Procédure d'instruction: par qui? Comment?
- Méthodologie d'analyse des études d'évaluation des incidences Natura 2000 produites



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Procédure d'instruction des EIN2000

Circulaire EIN2000 en date du 15/04/2010

- Le service instructeur doit lui-même apprécier l'étude produite par le pétitionnaire.
- Pour les régimes d'encadrement permettant l'opposition: pas d'allongement de la procédure sauf en cas d'avis de la Commission Européenne.
- Pour les régimes déclaratifs sans possibilité d'opposition : substitution d'une procédure propre à Natura 2000 avec délai d'instruction de 2 mois : cas des manifestations nautiques

Procédure d'instruction des EIN2000

Cas particulier : projet n'entrant dans aucune liste, mais dont l'incidence sur les espèces ou habitats pour la conservation desquels un site a été désigné est évidente :

EIN2000 à demander au titre du droit européen.

Jurisprudences locales récentes : ULM Taulé (06/05/2010), Manifestation nautique du Crouesty (29/04/2010)

Instruction des études d'évaluation des incidences Natura 2000

- Principe d'instruction des études produites
- Procédure d'instruction: par qui? Comment?
- Méthodologie d'analyse des études d'évaluation des incidences Natura 2000 produites



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Menaces fréquemment identifiées

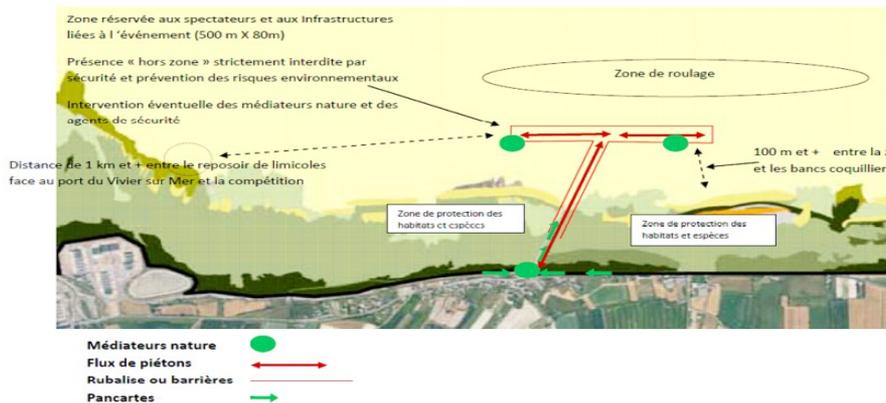
- Oiseaux : dérangement, destruction d'habitats d'espèces (*nidification, repos, nourrissage*)
- Landes et tourbières : destruction directe (*boisement, mise en culture, piétinement...*) ou indirecte (*drainage de la zone d'alimentation, épandage...*)
- Habitats forestiers : défrichage, reboisement avec modification d'essence...
- Dunes : piétinement, retournement...
- Espèces d'intérêt communautaire: destruction d'habitats directe (*gîtes, haies, libre circulation...*) ou indirecte (*mise en lumière, bruit, mise en suspension de matières dans l'eau...*)

Éléments du projet susceptibles d'impacter le site

Exemple : manifestation sportive

- ◆ Parcours sportif (*piétinement de landes, dunes..., franchissement de cours d'eau sur ou en amont d'habitat, d'habitat d'espèce ou d'espèce végétale, dérangement de la faune...*)
- ◆ Aménagements: parking, stands, toilettes... (*destruction d'habitat, dérangement de la faune/ bruit, lumière...*)
- ◆ Logistique associée (voies d'accès, cheminements)

Plan d'aménagement du site de La Laronnière



Procédure d'instruction des EIN2000

« Il appartient au préfet d'organiser, en coordination avec le service déconcentré en charge de Natura 2000, le circuit administratif permettant de prononcer les avis sur les évaluations d'incidences. »

- Formations des services instructeurs
- Outils: FSD, DOCOB, guides méthodologiques du MEEDDM, imprimés-types 29, cartographies d'habitats, site CARMEN de la DREAL ...

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300024>

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

Personnes ressources DDTM – DREAL
Chargé de mission Natura 2000

Merci pour votre attention

